ASSURANCE
TOUS DOMMAGES AUX MATÉRIELS INFORMATIQUES, ELECTRONIQUES ET EN EXPLOITATION

Formulaire de déclaration du risque

AVERTISSEMENT

Le présent questionnaire ne constitue pas un engagement à souscrire un contrat d'assurance et reste strictement confidentiel.
Le soussigné déclare :

- que les réponses ci-après sont à sa connaissance exactes,
- avoir été informé qu'elles constituent les éléments d'appréciation du risque nécessaires à la fixation des primes et dont l'inexactitude serait susceptible de modifier les engagements de l'assureur (cf. articles du Code des assurances ci-dessous).

Le soussigné ne peut être engagé au-delà des réponses apportées à ce questionnaire.
Les assureurs peuvent demander tous renseignements complémentaires et, dès lors, reconnaissent avoir une connaissance suffisante du risque à garantir.

Article L. 113-8 du Code des assurances
Indépendamment des causes ordinaires de nullité, et sous réserve des dispositions de l'article L. 132-26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'assuré a été sans influence sur le sinistre.
Les primes payées demeurent alors acquises à l'assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

Article L113-9 du Code des assurances
L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance.
Si elle est constatée avant tout sinistre, l'assureur a le droit soit de maintenir le contrat, moyennant une augmentation de prime acceptée par l'assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus.
Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

Nom et adresse du souscripteur :

Etablissement public du Mantois Seine Aval (EPAMSA) – 1 rue de Champagne – 78200 MANTES LA JOLIE

Assurés additionnels souhaités le cas échéant :

MATÉRIEL INFORMATIQUE ET ELECTRONIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cette garantie concerne les matériels suivants : matériels informatiques fixes ou portables (notamment tablettes, smartphones, ordinateurs), bureautiques, téléphoniques et électroniques, serveurs, onduleurs, climatiseurs, autocommutateurs, centrales d'alarmes, photocopieurs, etc.

Valeur totale du matériel à assurer :

92100 €

Joindre la liste des matériels à assurer selon tableau en annexe.
Si le souscripteur ne souhaite pas utiliser ce tableau, la liste jointe devra néanmoins comporter toutes les informations demandées. + d'infos

MATÉRIELS EN LOCATION / LEASING

Certains matériels en location ou en leasing bénéficient-ils d'un contrat d'assurance souscrit par le propriétaire ?

OUI / ~~NON~~

Si OUI, préciser lesquels.

2 Copieurs loués à l'UGAP – 1 machine à affranchir

PROTECTION / PRÉVENTION

Certains matériels font-ils l'objet d'un contrat de maintenance ?

OUI / ~~NON~~

Si OUI, préciser lesquels.

2 copieurs – 1 machine à affranchir

Décrire les moyens de prévention des risques « incendie », « vol » et « vandalisme » des principaux centres informatiques.

PROGRAMMES - MEDIAS

Coût de reconstitution approximatif des programmes, médias, fichiers :

€

Sont-ils dupliqués ?

OUI / NON

Si OUI		
A quelle fréquence ?	Les doubles sont-ils stockés dans les mêmes bâtiments ?	Existe-t-il des armoires ignifugées ?
	OUI / NON	OUI / NON

PRESTATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Le souscripteur réalise-t-il des prestations pour des tiers ?

~~OUI /~~ NON

Si OUI, préciser la nature des prestations réalisées et les tiers concernés.

S'il existe une convention, **la joindre.**

AUTRES INFORMATIONS QUE LE SOUSCRIPTEUR SOUHAITE PORTER À LA CONNAISSANCE DE L'ASSUREUR

MATÉRIELS EN EXPLOITATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cette garantie concerne les machines, matériels et/ou installations techniques de toute nature (scientifiques, médicaux et biomédicaux, vétérinaires, gros matériels électriques tels que moteurs de plus de 1 000 KW, matériel d'imprimerie, groupes électrogènes, drones, etc.).

Valeur totale du matériel à assurer :

€

Joindre la liste des matériels à assurer selon tableau en annexe.
Si le souscripteur ne souhaite pas utiliser ce tableau, la liste jointe devra néanmoins comporter toutes les informations demandées. + d'infos

MATÉRIELS EN LOCATION / LEASING

Certains matériels en location ou en leasing bénéficient-ils d'un contrat d'assurance souscrit par le propriétaire ?

OUI / NON

Si OUI, préciser lesquels.

PROTECTION / PRÉVENTION

Certains matériels font-ils l'objet d'un contrat de maintenance ?

OUI / NON

Si OUI, préciser lesquels.

CONVENTION EJP

Existe-t-il une convention de type EJP passée avec un fournisseur d'électricité ?

OUI / NON

Si OUI, **la joindre.**

AUTRES INFORMATIONS QUE LE SOUSCRIPTEUR SOUHAITE PORTER À LA CONNAISSANCE DE L'ASSUREUR

Annexe 1 au questionnaire « assurance tous dommages aux matériels informatiques, électroniques et en exploitation »
Liste des matériels informatiques et électroniques

Type	Marque	Valeur à neuf TTC	Année d'acquisition	Nature de la détention + d'infos	Localisation
35 ordinateurs portables	Divers	35 000	2021-2026	Propriété	Siège – 1 rue de Champagne – 78200 Mantes la Jolie Au domicile des salariés en télétravail
35 écrans	Divers	5 250		Propriété	Siège – 1 rue de Champagne – 78200 Mantes la Jolie
35 téléphones fixes	Divers	3 850		Propriété	Siège – 1 rue de Champagne – 78200 Mantes la Jolie
4 équipements salles de réunion : 1 écran, 1 station de travail, 1 système de vidéoconférence	Divers	30 000	2022-2026	Propriété	Siège – 1 rue de Champagne – 78200 Mantes la Jolie
Serveur		30 000		Propriété	Siège – 1 rue de Champagne – 78200 Mantes la Jolie
4 Switchs		8 000		Propriété	Siège – 1 rue de Champagne – 78200 Mantes la Jolie

Annexe 2 au questionnaire « assurance tous dommages aux matériels informatiques, électroniques et en exploitation »
Liste des matériels en exploitation

Type	Marque	Valeur à neuf TTC	Année d'acquisition	Nature de la détention + d'infos	Localisation